



**Assemblée
parlementaire
de la Francophonie**

Section Belgique/Communauté française/Wallonie-Bruxelles

**49^e session APF
Mission à Montréal (CANADA)
Rapport de mission**

- **Identification de la mission et instance** : 49^e Session de l'APF
- **Lien avec les compétences de la Communauté française** : diplomatie parlementaire francophone
- **Dates d'arrivée et de départ** : 4 au 10 juillet 2024
- **Composition de la délégation** :
La reconstitution de la section étant prévue ultérieurement, seuls quatre parlementaires issus du Bureau de section, législature 2019-2024 et élus le 9 juin 2024, ont participé à cette mission, encadrée par deux agents exerçant des fonctions spécifiques APF.

La délégation parlementaire était composée de :

- Mme Schepmans, 1^{ère} Vice-présidente du Réseau des femmes parlementaire ;
- Mme El Yousfi, rapporteure de la Commission des affaires parlementaires ;
- M. Courard, rapporteur de la Commission politique ;
- M Van Goidsenhoven, membre de la Commission économique.

- **Bilan budgétaire** :

Transport	€ 27.409
Hébergement (et frais sur place)	€ 12.862
Total :	€ 40.271

- **Mode de transport** : avion
- **Compensation carbone¹** : 29,22 tCO₂

¹ <https://www.greentripper.org/fr> plateforme belge qui permet de calculer l'empreinte écologique de ses voyages

➤ Rapport

Le Bureau réuni le 5 juillet fut dans un premier temps informé des nombreux changements de sa composition dont M. Hilarion Etong Vice-président international et futur Président de l'APF, M. Van Goidsenhoven en remplacement de M. Wahl Vice-président par interim, Mme El Yousfi Déléguée régionale par interim pour la réunion de Bureau alors que M. Courard fut désigné comme Délégué régional par intérim pour la séance plénière des 8 et 9 juillet.

Il a par la suite constaté l'avis favorable de la Commission politique quant à la recevabilité, d'une part, des demandes d'adhésion de l'Assemblée nationale d'Angola en qualité de section membre, de la Chambre des représentants de Chypre comme section associée et de l'Assemblée législative de Pondichéry comme observateur et, d'autre part, de la demande de passage du Conseil général d'Andorre au statut de section membre.

Ces quatre dossiers furent soumis à la Séance plénière qui les approuvèrent.

Le Bureau a par ailleurs pris connaissance de la réception d'une lettre d'intention de la présidente de l'Assemblée nationale de Sao Tomé-et-Principe en vue de l'adhésion de cette institution parlementaire en qualité de section membre.

Quitus fut ensuite octroyé au Délégué général pour son rapport d'activités du premier semestre 2024.

Le Bureau a décidé de rétablir la section tunisienne dans l'ensemble de ses prérogatives de section membre et de suspendre la section nigérienne.

Sous réserve de l'adoption des nouveaux mécanismes de vigilance démocratique par la séance plénière des 8 et 9 juillet, le Bureau a décidé d'appliquer à la section centrafricaine le mécanisme d'alerte et de faire bénéficier les sections gabonaise, guinéenne et tchadienne du mécanisme de transition.

Après examen des situations politiques dans l'espace francophone, le Bureau a décidé d'organiser des missions de haut niveau dans les pays d'Afrique de l'Ouest en transition en commençant par le Mali.

Le Président de l'Assemblée de Côte d'Ivoire a souhaité que les délégations de ces missions soient composées de présidents d'assemblée membres du Bureau.

Le Bureau prit acte de l'exécution mi-parcours du programme annuel des actions de coopération et actualisa le programme pour le second semestre 2024. Parmi les nombreuses coopérations parlementaires mises en œuvre en 2024, pointons les actions financées par Wallonie-Bruxelles International et le PFWB, à hauteur de 30.000€ par formation. Une formation Geoffrey Dieudonné en légistique (entre autres) fut donnée en mai dernier au Bénin au bénéfice d'agents parlementaires béninois, ivoiriens et aussi sénégalais. En novembre 2024, une formation sur l'administration et l'organisation du travail parlementaire sera organisée en RDC.

Après avoir entendu les rapports des travaux en commissions, en réseaux et en régions, le Bureau a acté l'adhésion de l'APF au Réseau francophone international en conseil scientifique.

Il a, après avoir adopté le règlement financier, approuvé le rapport sur les comptes 2023 et donné quitus au trésorier pour sa gestion. Vu l'existence d'un excédent au compte de résultat de 2023, le Bureau a autorisé l'alimentation du Fonds de soutien à la Francophonie

parlementaire et la réorientation de certaines actions. Parmi ces dernières : les lignes budgétaires « communication » et « nouvelles technologies ».

Le trésorier a souligné les impacts des amendements au règlement intérieur : dorénavant seules les sections en ordre de cotisation pourront siéger au Bureau et dans un Bureau de commission ou de réseau. Le non-acquittement sans motif valable de la cotisation pendant deux années civiles induira l'interdiction, d'une part, de participer aux réunions de commission et de réseau et, d'autre part de bénéficier de programmes de coopération. Plus de trois ans sans paiement induiront l'interdiction de participation aux réunions de l'APF.

Le Bureau ayant procédé à l'adoption des statuts révisés, la Délégation du Bureau sera à l'avenir élargie aux présidents de commission, de réseau et aux Délégués régionaux. Le règlement financier étant également amendé, les dépenses feront dorénavant l'objet d'une double signature.

Notons que l'adoption du plan d'action du Cadre stratégique est reportée.

L'APF octroie plusieurs distinctions : l'Ordre de la Pléiade, le Prix Senghor-Césaire et le Prix du Réseau des femmes parlementaires. A la grande satisfaction de notre section, le Prix Senghor-Césaire fut attribué à l'association dont la section belge avait soumis la candidature!

Les lieux des prochaines réunions du Bureau et des Sessions 2025 et 2026 furent déterminés. Le Vietnam accueillera le Bureau d'hiver 2025, à Can Tho, la France accueillera la 50^{ème} Session. Le Bureau d'hiver 2026 sera organisé au Monténégro à Podgorica et le Cameroun accueillera, la même année, la 51^{ème} Session.

Concluons ce compte rendu des travaux du Bureau en soulignant la volonté réitérée par celui-ci de faire œuvre utile à travers la médiation parlementaire pour contribuer au retour de la paix dans l'est de la RDC.

Le 6 juillet se réunirent les réseaux.

Signalons, d'une part, que dorénavant deux membres issus de chacun des réseaux participeront au Bureau au côté de leur présidence et, d'autre part, les dates et lieux des réunions du printemps 2025 à savoir les 20 et 21 mai à Québec.

Le **Réseau des jeunes parlementaires** a suivi un atelier de formation visant à développer ses réflexes éthiques et déontologiques.

Après la présentation du rapport sur l'accès à la parentalité visant notamment à comparer les pratiques juridiques en vigueur dans les différents parlements, le Réseau a procédé à l'audition d'un organisme de jeunesse québécois en vue d'examiner l'employabilité des jeunes.

Grâce aux multiples auditions réalisées en 2023 et au 1^{er} trimestre 2024 par M. Lux député PFWB sortant et par sa collègue du Québec, un projet d'Avis de l'APF sur le thème « *Améliorer la mobilité citoyenne pour promouvoir la création, l'innovation et l'entrepreneuriat dans la Francophonie* » a été déposé et examiné par les membres du Réseau et présenté en assemblée plénière.

Pour rappel, un Avis sera présenté lors du XIX^e Sommet de la Francophonie qui se tiendra en octobre à Villers-Cotterêts sur le thème « *Créer, innover et entreprendre en français* ».

Rappelons aussi l'objectif ultime : faire de la Francophonie un espace de mobilité plus intégré.

Le **Réseau des femmes parlementaires** s'est penché sur la protection des femmes et des filles dans les conflits armés, sur les mesures réglementaires et législatives pour lutter contre la traite des personnes dans l'espace francophone et sur les droits patrimoniaux des femmes.

Concernant cette dernière thématique, un expert belge fut auditionné via visioconférence. Il a explicité l'étude réalisée en Belgique suite à la demande de l'Institut belge de l'égalité des femmes et des hommes et a souligné qu'il ne suffit pas de changer la loi mais qu'il s'agit également de changer les mentalités. Au côté du législateur, les professionnels de justice et les partenaires doivent aussi veiller à prévenir l'écart de patrimoine. Ces trois acteurs ont une réelle responsabilité en la matière, a-t-il conclu.

Après la présentation de la Convention d'Istanbul par un membre du secrétariat du mécanisme de suivi du Conseil de l'Europe, le Réseau a examiné le suivi des engagements internationaux en matière d'égalité des genres et des droits des femmes.

Quant au tour de table sur l'état de la législation en faveur des femmes, il a permis à la Vice-présidente du Réseau, Mme Schepmans, de faire état du vote par le Parlement fédéral belge, en juillet 2023, de la loi Stop Féminicide. Il s'agit d'une première européenne et d'un tournant historique dans la lutte contre les violences de genre. Cette loi a doté la Belgique d'un ensemble de dispositifs de prévention, d'analyse, de suivi des féminicides et des homicides fondés sur le genre et la protection des victimes. Cette loi, a précisé Mme Schepmans, prévoit la collecte de données en vue d'avoir une vision de l'ampleur du problème et d'en tirer dès lors les enseignements nécessaires pour renforcer la prévention contre les féminicides. Elle crée un comité scientifique d'analyse et donne également une série de garanties aux victimes concernant leur audition par la police qui utilisera obligatoirement un outil d'évaluation des risques. Pour conclure son intervention, Mme Schepmans a encouragé ses collègues à mettre en place dans leur pays un cadre légal qui renforce la capacité à détecter les risques et à protéger les victimes de violence.

Suite à l'intervention de la Vice-présidente du Réseau, celui-ci a reporté sa décision en matière de désignation du membre qui participerait, au côté de la Présidente du réseau, au Bureau et ce, pour deux ans. A cet égard, Mme Schepmans a rappelé que ce membre doit nécessairement faire partie d'une section qui n'exerce déjà pas la présidence ou une vice-présidence. Par ailleurs, a-t-elle souligné, en application des statuts il s'agit que cette députée soit nécessairement issue d'une section membre. Elle a ensuite posé la question de savoir s'il ne serait pas opportun de présenter une députée issue d'une section membre non déjà représentée au Bureau. En conséquence de son intervention, une réunion en visioconférence sera organisée en automne en vue de prendre une décision dûment justifiée.

En **Commission politique**, le 7 juillet, M. Courard rapporteur et membre du Comité de vigilance de la commission politique est intervenu dans le cadre de l'examen du rapport sur la situation politique dans l'espace francophone, pour réitérer sa préoccupation de bien garder le contact avec des parlementaires de sections suspendues car très souvent, ils sont eux-mêmes victimes de situation de coups d'État et de pouvoirs forts.

Lors du tour de table sur l'actualité politique dans chacune des sections, M. Courard a présenté les résultats des élections qui se sont tenues en Belgique le 9 juin 2024.

La Commission politique a procédé par la suite à l'audition de M. Blanchot, Président de Promédiation, sur le sujet de la médiation au processus de paix. Cette ONG intervient dans le Sahel, au Mali, en Libye et au Soudan. Elle est notamment soutenue par des fonds européens et par la coopération belge via ENABEL.

La Commission a entendu M. Benachour qui a présenté le Bureau des Nations Unies contre le terrorisme.

Par la suite, différents rapports ont été présentés dont ceux finalisés, ce qui était le cas du rapport développé par M. Courard et dont l'objectif était de démontrer le rôle clé du multilatéralisme dans la promotion de la démocratie et d'une paix durable, occasion pour insister sur les Objectifs du Millénaire ainsi que sur les Objectifs de Développement Durable qui sont capitaux sur le continent africain. Un autre rapport a été finalisé, c'est celui qui portait sur la cybersécurité et l'ingérence électorale dans l'espace francophone

La Commission a conclu sa réunion en préparant l'audition de la Secrétaire générale parlementaire prévue dans le cadre de la séance plénière et en prévoyant de se réunir au printemps 2025 au Sénégal.

Mme El Yousfi a participé le 7 juillet à la **Commission des affaires parlementaires**. Cette commission a examiné les effets de la désinformation dans le milieu parlementaire. Sur le sujet, notre rapporteure est intervenue pour souligner qu'en Belgique tout récemment un projet de décret visant à mettre en place un cours d'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle que l'on appelle EVRAS a subi une campagne de désinformation de groupuscules d'extrême droite et de courant fondamentaliste religieux dont la trace a été retrouvée. C'est donc à tout moment de la vie politique que la désinformation peut survenir. Il est dès lors essentiel que l'APF double d'efforts pour prioriser ses actions en la matière auprès de nombreux parlements a insisté Mme El Yousfi qui a suivi l'atelier relatif à la responsabilité éthique et déontologique des parlementaires face à la désinformation.

Après avoir procédé à l'évaluation des actions de coopération menées par l'APF, la Commission a répertorié les bonnes pratiques parlementaires pour promouvoir la langue française.

Dans le cadre des partenariats suivis par cette Commission, le Recteur de l'Université Senghor à Alexandrie et le Président du Réseau francophone de déontologie et d'éthique parlementaires furent auditionnés.

En sa qualité de rapporteure sur la thématique relative au corpus législatif sur la protection des lanceurs d'alerte, Mme El Yousfi a souligné qu'étant à l'aube d'une ère où la vérité et la transparence deviennent les pierres angulaires de la démocratie, l'objectif poursuivi par l'APF est triple.

Il s'agit :

- de recenser les dispositifs législatifs et réglementaires existants en mettant l'accent sur les critères de qualification et d'acquisition du statut de lanceur d'alerte, sur les règles de signalement et de traitement de l'alerte ainsi que sur les mesures de protection offerte ;
- d'analyser et d'évaluer l'effectivité de ces dispositifs de protection pour identifier les pratiques exemplaires ;
- de fournir une base de référence pour améliorer les législations existantes ou adopter de nouveaux dispositifs de protection.

Avant de donner la parole au professeur Philippe Poirier, Mme El Yousfi a plaidé pour une approche qui reconnaît la valeur intrinsèque des lanceurs d'alerte dans la préservation de l'intégrité des institutions démocratiques. Il est impératif de leur offrir un cadre de protection solide et efficace qui, non seulement les préserve, mais encourage également une culture de la transparence et de la responsabilité. L'objectif à atteindre est l'adoption en 2025, par la 50^{ème} Session de l'APF à Paris, de recommandations visant à faire adopter ou à améliorer les régimes de protection des lanceurs d'alerte !

M. Van Goidsenhoven a quant à lui participé aux travaux de la **Commission des affaires économiques sociales et environnementales** qui comme de coutume, a, dès l'entame des travaux, donné la parole à ses membres pour qu'ils fassent état de l'actualité économique de leur pays.

Ainsi, M. Van Goidsenhoven a fait état du ralentissement économique attendu pour les prochains trimestres en Belgique.

L'indexation automatique des salaires et des transferts, ainsi que la vigueur du marché du travail ont préservé le pouvoir d'achat des ménages belges. Cependant, la croissance de l'emploi a ralenti et les coûts d'emprunt élevés et la confiance en berne freinent l'activité intérieure. Le déficit budgétaire s'est accru en 2023 et continuera de se creuser en 2024 à politiques publiques inchangées. Cependant, l'orientation de la politique budgétaire devrait devenir restrictive à partir de 2025, dans le contexte de l'entrée en vigueur des nouvelles règles budgétaires de l'Union européenne. Par ailleurs, selon les dernières prévisions du Bureau fédéral du Plan, sur lequel s'est basé M. Van Goidsenhoven, l'inflation a décéléré et s'est affichée à 4,1 % en 2023. Elle devrait ensuite ralentir à 2,8 % en 2024, après avoir atteint un pic à 9,6 % en 2022. À la suite de la crise énergétique, la Belgique affiche l'un des ratios dette/PIB les plus élevés de l'Union européenne. L'essentiel de cette dette se concentre à l'échelon fédéral, même si la contribution des régions et des communautés augmente. La Belgique doit s'engager à suivre une trajectoire baissière pluriannuelle pour sa dette et son déficit publics dans le cadre des nouvelles règles budgétaires de l'Union européenne.

Les travaux se sont poursuivis avec les auditions de M. Agbodjan Prince, Directeur de l'Observatoire de la Francophonie économique (OFÉ) et de M. Rukundo, Expert du Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique.

Dans la continuité des échanges nourris lors de la précédente réunion de printemps de la Commission au Laos, le rapport intitulé « *La biodiversité : la protection et la préservation de la diversité biologique* » a été finalisé. Une résolution a par conséquent été discutée et finalisée en vue de son adoption en séance plénière.

L'entreprenariat des femmes pour leur autonomisation économique constitue un sujet central de cette Commission qui a aussi été informée des dernières avancées sur les négociations commerciales internationales menées dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Le rapport annuel y relatif est articulé autour des thématiques telles que le changement climatique et l'environnement, l'égalité des genres, le commerce numérique, le développement économique ou encore la sécurité alimentaire et l'agriculture.

Dans une volonté de concrétiser les intentions manifestées lors de la précédente réunion qui s'est tenue au Laos, les membres de la Commission ont arrêté les modalités en vue d'avancer dans la production de rapports portant sur l'éradication plastique et l'économie circulaire dans l'espace francophone en cotutelle avec le Québec et le Bénin.

La prochaine Commission se réunira au printemps 2025 en Hongrie.

Les 8 et 9 juillet s'est réunie **l'assemblée générale**. Elle réunissait 49 sections, soit 393 participants.

Après la séance solennelle d'ouverture à laquelle participaient tant l'Ambassadeur de Belgique M. Patrick Van Gheel que la représentante du Délégué Wallonie-Bruxelles M. Gall, la plénière a adopté les mécanismes de vigilance démocratique et entériné les demandes d'adhésion examinées antérieurement par le Bureau.

Au cours du débat organisé sur « *intelligence artificielle et parlementarisme* » et enrichi par l'intervention de trois experts, M. Van Goidsenhoven a posé la question de savoir quel sera l'avenir de la culture francophone, de la liberté de pensée, de la diversité culturelle si le monde est régi par l'utilisation massive de l'intelligence artificielle ?

L'assemblée a ensuite entendu les réponses de Mme Mushikiwabo aux questions posées par les parlementaires.

La journée de travail du 8 juillet s'est conclue par la présentation du rapport du trésorier, l'approbation des comptes et l'amendement des statuts.

Le 9 juillet, les participants à cette 49^{ème} Session ont entendu les rapports sur les situations politiques des délégués régionaux et du délégué général par intérim. Ils ont ensuite adopté les résolutions portant sur la situation :

- en RDC ;
- des Arméniens du Haut-Karabakh et l'intégrité territoriale de la République d'Arménie ;
- la protection et la préservation de la biodiversité dans l'espace francophone ;
- l'évaluation des actions de coopération menées par l'APF.

L'Avis de l'APF sur la mobilité citoyenne dans l'espace francophone fut adopté après la présentation par la co-rapporteuse canadienne du travail d'audition important accompli par le co-rapporteur belge M. Lux et par elle-même. Ce sera le Président de l'APF qui le présentera devant les chefs d'Etat et de gouvernement lors du XIX^{ème} Sommet de la Francophonie.

Le Bureau a pris acte de l'élection des deux porte-parole du PFJ. Notre section fut heureuse d'apprendre que Corentin Melchior candidat présenté par elle-même et sélectionné par le PJ de la Fédération fut choisi par ses pairs pour assumer ce mandat de deux ans.

L'assemblée générale a ensuite entériné les quatre résolutions adoptées par le Parlement francophone des jeunes.

Pour conclure, notons les lieux des deux prochaines réunions intersessionnelles du Bureau : du 23 au 25 janvier 2025 à Càn Tho, au Vietnam et en janvier 2026 à Podgorica au Monténégro.

La 50^{ème} Session de l'APF aura quant à elle bien lieu à Paris en juillet 2025.

Enfin, l'assemblée plénière a procédé à l'élection de M. Hilarion Etong Premier vice-président de l'Assemblée nationale du Cameroun à la présidence de l'APF et de Mme Nathalie Roy Présidente de l'Assemblée nationale du Québec à la Première vice-présidence de l'APF.

Rencontres organisées en dehors du programme officiel

Autorités politiques : échanges avec les parlementaires issus d'institutions avec lesquelles une entente est conclue par le PFWB en vue de planifier les rencontres de coopération interparlementaire Jura/Cambodge/Ontario/Cap Vert.

Autorités diplomatique/consulaire/Wallonie-Bruxelles : échanges avec SEM Patrick Van Gheel Ambassadeur de Belgique, M. Geert Vansintjan, Consul général de Belgique et Mme Sophie Omari, Chargée de mission politique, Francophonie et communication à la délégation générale Wallonie-Bruxelles au Québec.

Le Rapporteur,
Gaëtan Van Goidsenhoven



22 juillet 2024